



# CALENDRIER D'EPANDAGE

## INTERDICTIONS SUPPLEMENTAIRES

- Les samedis, dimanches et jours fériés toute l'année,
- Les vendredis en juillet et août,
- Du 12 au 16 juillet et du 13 au 17 août.

			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Colza d'hiver	Type Ia et I (fumier de bovins/de porcins ; compost de lisier de porc...)	Bretagne													
	Type Ib et II (fiente de poules pondeuses ; lisier de bovins/de porcins ; purin...)	Bretagne													
	Type III (minéraux)	Côtes d'Armor													
		Finistère													
		Ille-et-Vilaine													
Morbihan															
Grandes cultures d'automne (blé...)	Type Ia et I (fumier de bovins/de porcins ; compost de lisier de porc...)	Bretagne													
	Type Ib et II (fiente de poules pondeuses ; lisier de bovins/de porcins ; purin...)	Bretagne													
	Type III (minéraux)	Bretagne													
Grandes cultures de printemps (sauf maïs)	Type Ia et I (fumier de bovins/de porcins ; compost de lisier de porc...)	Côtes d'Armor													
		Finistère													
		Ille-et-Vilaine													
		Morbihan													
	Type Ib et II (fiente de poules pondeuses ; lisier de bovins/de porcins ; purin...)	Bretagne													
	Type III (minéraux)	Côtes d'Armor													
		Finistère													
Ille-et-Vilaine															
Morbihan															
Maïs	Type Ia et I (fumier de bovins/de porcins ; compost de lisier de porc...)	Côtes d'Armor													
		Finistère													
		Ille-et-Vilaine													
		Morbihan													
	Type Ib et II (fiente de poules pondeuses ; lisier de bovins/de porcins ; purin...)	Bretagne				BV algues vertes	BV algues vertes								
Type III (minéraux)	Bretagne														

Document réalisé en janvier 2012 (hors effluents peu chargés et hors légumes/légumineuses). Surveillez les nouvelles réglementations.

**Attention, ce calendrier ne prend pas en compte la nouvelle réglementation applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2012.**

	EPANDAGE INTERDIT	Source : 4 <sup>èmes</sup> programmes d'action « directive nitrates » des départements de Bretagne.
	Interdiction d'épandage limitée aux cas cités	

			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Prairies de plus de 6 mois  (+ RGA/TB pour le 29)	Type Ia et I (fumier de bovins/de porcins ; compost de lisier de porc...)	Côtes d'Armor													
		Finistère	Association RGA/TB									Association RGA/TB	Association RGA/TB	Association RGA/TB	Association RGA/TB
		Ille-et-Vilaine													
		Morbihan													
	Type Ib et II (fiente de poules pondeuses ; lisier de bovins/de porcins ; purin...)	Côtes d'Armor													
		Finistère								Association RGA/TB	Association RGA/TB	Association RGA/TB			
		Ille-et-Vilaine													
		Morbihan													
	Type III (minéraux)	Côtes d'Armor									En ZES	En ZES			
		Finistère	Sauf association RGA/TB jusqu'au 15 janvier uniquement								Association RGA/TB	Association RGA/TB			
		Ille-et-Vilaine													
		Morbihan									En ZES	En ZES			

Prairies de moins de 6 mois implantées <b>APRES</b> le 31 août (pour le 22 et le 56) ou le 1 <sup>er</sup> septembre (pour le 29) ou CIPAN (y compris prairies) implantées après céréales, colza ou maïs dans l'année (pour le 35)	Type Ia et I (fumier de bovins/de porcins ; compost de lisier de porc...)	Côtes d'Armor													
		Finistère													
		Ille-et-Vilaine													
		Morbihan													
	Type Ib et II (fiente de poules pondeuses ; lisier de bovins/de porcins ; purin...)	Côtes d'Armor													
		Finistère													
		Ille-et-Vilaine													
		Morbihan													
	Type III (minéraux)	Côtes d'Armor													
		Finistère													
		Ille-et-Vilaine													
		Morbihan													

Prairies de moins de 6 mois implantées <b>AVANT</b> le 1 <sup>er</sup> septembre (pour le 22, le 29 et le 56)  Prairies implantées au printemps (pour le 35)	Type Ia et I (fumier de bovins/de porcins ; compost de lisier de porc...)	Côtes d'Armor													
		Finistère													
		Ille-et-Vilaine													
		Morbihan													
	Type Ib et II (fiente de poules pondeuses ; lisier de bovins/de porcins ; purin...)	Côtes d'Armor													
		Finistère													
		Ille-et-Vilaine													
		Morbihan													
	Type III (minéraux)	Côtes d'Armor									En ZES	En ZES			
		Finistère													
		Ille-et-Vilaine													
		Morbihan									En ZES	En ZES			

Document réalisé en janvier 2012 (hors effluents peu chargés et hors légumes/légumineuses). Surveillez les nouvelles réglementations.  
**Attention, ce calendrier ne prend pas en compte la nouvelle réglementation applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2012.**

	EPANDAGE INTERDIT	Source : 4 <sup>èmes</sup> programmes d'action « directive nitrates » des départements de Bretagne.
	Interdiction d'épandage limitée aux cas cités	